

PRESENTATION

MARCHÉ DE NOEL 2025

Le marché de Noël de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sera cette année, composé d'une vingtaine de chalets avec deux chalets « solidaires » (chalets mis à disposition d'association à but caritatif). Le village de Noël sera ouvert du vendredi 5 décembre au dimanche 4 janvier 2025 aux horaires suivants :

- **Tous les jours de 12h – 19h sauf le lundi**
 - **Exception**
 - **Lundi 8, 15, 22, 29 décembre**
 - **Vendredi 5 décembre – jour de lancement des festivités : 16h – 21h**
 - **Mercredi 24 décembre : fermeture à 18h**
 - **Jeudi 25 décembre : fermé**
 - **Jeudi 1 janvier : fermé**
- **Samedi : 12h – 20h**

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite proposer aux habitants un marché original, diversifiée et de qualité en valorisant des commerçants locaux, l'artisanat et des circuits courts.

En effet, les artisans/producteurs/créateurs sont des acteurs essentiels de la valorisation, de la préservation et du dynamisme du patrimoine local. C'est pour cette raison que la Ville souhaite valoriser leurs produits et leurs savoir-faire le temps du marché de Noël.

Sur la place de Gaulle de la commune de Cherbourg-en-Cotentin :

- 2 chalets associatifs
- 2 chalets vin chaud
- 16 chalets artisanats



DOSSIER D'INSCRIPTION MARCHÉ DE NOEL 2025

COORDONNEES /

Numéro RM ou Siret :

.....

Titre / Qualification : (*artisan, MOF, EPV, Micro-entrepreneur...*)

.....

Raison sociale / enseigne / boutique :

.....

Prénom :

.....

Nom :

.....

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Mail :

PRODUITS /

Détail des produits proposé à la vente :

.....

Prix des produits proposés :

.....

Site web :

COMMUNICATION /

Merci de joindre à votre demande de participation un petit texte présentant votre entreprise et vos créations, ainsi que une photo des produits proposés à la vente.

TARIFICATIONS & FORMULES PROPOSEES /

- Le chalet est d'une dimension de 3mx2m, il est équipé d'électricité et ferme à clé. Il comporte 4 tablettes de 0,45 m de large intérieures, hauteur : 0,92 avec deux spots de lumières sur batterie
 - 105 euros/semaine
 - 45 euros/week-end du 5 au 7 décembre
- Le chalet d'une dimension de 4mx2m, il est équipé d'électricité et ferme à clé. Il comporte 8 tablettes de 0,45 m de large intérieures, hauteur : 0,92 avec deux spots de lumières sur batterie
 - 120 euros/semaine
 - 60 euros/week-end du 5 au 7 décembre
- L'emplacement libre (uniquement pour les confiseurs) permet aux exposants de venir avec leur remorque ou camion de vente
 - 25 euros /m linéaire /semaine (5m maximum)
 - 25 euros/m linéaire du 5 au 7 décembre (5m maximum)

Nous proposons des tarifs à la semaine.

		Chalet 3x2	Chalet 4x2	Emplacement libre
Week-end lancement	5 au 7 décembre	45 euros	60 euros	25 euros /mètre linéaire
Semaine 2	9 au 14 décembre	105 euros	120 euros	25 euros / mètre linéaire
Semaine 3	16 au 21 décembre	105 euros	120 euros	25 euros / mètre linéaire
Semaine 4	23 au 28 décembre	105 euros	120 euros	25 euros / mètre linéaire
Semaine 5	30 au 4 décembre	105 euros	120 euros	25 euros / mètre linéaire

BESOINS /

Besoins en électricité (hors confort, assuré par l'organisation), préciser les matériels et puissances :

.....
.....

Les documents suivants sont à fournir avec la fiche d'inscription :

- Acte de candidature complété et signé
- Photo(s) de vos produits mis en vente
- Photocopie de votre carte d'identité
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Photocopie de l'extrait kbis de moins de 3 mois ou carte professionnelle
- Numéro SIRET
- Conformité Extincteur, ou facture d'achat avec date de validité pour les confiseurs (*la Ville fournira les extincteurs des chalets*)

REGLEMENTS DE PARTICIPATION /

Pour tout ce qui concerne les conditions de participation, de règlements d'assurance et d'exposition :

- L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement de participation ci-joint et s'engage à le respecter
- L'exposant s'engage à être présent aux horaires d'ouverture
- J'accepte que les photos et vidéos prises pendant l'événement soient utilisées sur les supports de communication de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin
- L'exposant certifie que son entreprise n'est pas en cessation de paiement à la date de la présente demande
- L'exposant certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés
- Les exposants ne devront pas être les commerçants non-sédentaires déjà présents sur les marchés hebdomadaires de la ville, sur les mêmes créneaux horaires. La ville se réserve un droit de regard sur la sélection et pourra refuser tout exposant qu'elle juge ne pas correspondre à ces critères.

MODE DE REGLEMENTS / SI SELECTION

Suivant la décision N°DEL2025_134, les tarifs mentionnés sur le contrat ne peuvent être modifiés par l'Organisateur. Une fois le contrat signé, l'Organisateur transmettra la facture d'un acompte à verser de 50% afin de garantir votre réservation.

En cas de manquement aux obligations contractuelles, notamment un défaut de paiement dans les délais impartis, le contrat sera résilié de plein droit à la suite d'un délai de 10 jours. (Défaut de paiement de l'acompte)